

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 32

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
2 février 2021

Date d'affichage :
15 février 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 8 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Géraldine TOVAR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

QUESTION N° 29

OBJET : Conventions d'objectifs avec les associations (Culture, Sport, Jeunesse, Social, Marché) : subventions supérieures à 4 000 €

RAPPORTEUR : Pierre CHASSAING

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 25 janvier 2021.

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 27 janvier 2021.

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 janvier 2021.

Les subventions aux associations et organismes partenaires de la Commune ou œuvrant dans un but d'intérêt général sont votées au budget.

A partir de 23 000 €, une convention d'objectifs est obligatoire.

Il est proposé, comme l'année dernière, d'étendre la conclusion de conventions d'objectifs à l'ensemble des partenariats avec les associations, dès 4 000 € de subventions annuels.

Dans ce cadre et suite aux demandes de subventions reçues, les conventions inspirées du cadre national sont proposées pour les partenariats suivants au titre de l'année 2021 :

- Direction de la Culture et de la Vie Associative :

Association	Subvention
Orchestre d'Harmonie de Riom	9 200 €
Atelier Théâtral Riomois	5 910 €
Amicale Laïque	6 500 €
Piano à Riom	16 000 €

COMMUNE DE RIOM

- Direction des Sports :

Association	Subvention	Evènementielle	Divers	TOTAL
Club Athlétisme Loisirs Riom	7 077 €	600 €		7 677 €
Archers Riomois	8 639 €	3 500 €		12 139 €
AS Maréchat Basket	7 553 €			7 553 €
Cercle des Nageurs Riomois	9 458 €			9 458 €
Club RAPPEL	5 159 €	500 €	500 €	6 159 €
Football-Club Riomois	19 140 €	2 100 €		21 240 €
Hand Ball Club Riomois	10 688 €	200 €		10 888 €
Riom Volley Ball	6 869 €	1 600 €		8 469 €
Rugby-Club Riomois	19 738 €	1 800 €		21 538 €
Société La Riomoise	4 532 €			4 532 €
Synchro Riom	4 305 €			4 305 €
Tennis Club Riomois	18 000 €	500 €		18 500 €
Vélo Club Riomois	1 913 €	3 500 €		5 413 €

- Direction Administration Générale :

Association	Subvention
Association Samedi Matin	4 000 €

- Direction Education Jeunesse :

Association	Subvention
Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	(*) 6 000 €
Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse	80 000 €

(*) hors subvention Fonds d'Initiatives Scolaires

- Direction Action Sociale :

Association	Subvention
ADSEA	10 000 €

Vu la loi du 31/07/2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les conventions à intervenir,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à les signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 8 février 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL